

les provinces de l'Est seront assurées de leur approvisionnement.

La création d'un marché intérieur national pour le pétrole canadien est un élément essentiel de cette nouvelle politique. S'y ajouteront, premièrement un régime de prix qui stimulera suffisamment la mise en valeur de nos ressources pétrolières; deuxièmement, des mesures visant à assurer que tout surcroît de profit et de revenu, attribuable à toute hausse des prix, serve la sécurité et l'autonomie de nos approvisionnements; troisièmement, la création d'une société nationale des pétroles, c'est-à-dire une société d'État chargée principalement d'accélérer la prospection et l'exploitation; quatrièmement, la construction à bref délai d'un oléoduc de capacité suffisante pour desservir Montréal et, au besoin, d'autres centres de l'Est du pays; cinquièmement, enfin, l'intensification de la recherche sur les techniques d'exploitation des sables bitumineux afin d'en hâter la pleine mise en valeur.

J'ai l'intention de présenter ces propositions à la réunion des premiers ministres des gouvernements fédéral et provinciaux. Je proposerai aux premiers ministres des provinces que la conférence ait lieu les 22 et 23 janvier, immédiatement avant la réunion des ministres des Finances qui est prévue pour les 24 et 25 janvier. Entre-temps, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de consulter toutes les provinces en prévision de cette conférence.

La construction d'un oléoduc en direction de Montréal, que le gouvernement annonçait il y a quelque temps, est de très loin la plus urgente des mesures indispensables à la réalisation de nos objectifs nationaux. Sans cet oléoduc, l'Est du pays ne sera jamais certain de pouvoir couvrir ses besoins si, d'aventure, les approvisionnements en provenance d'outre-mer devaient cesser.

De plus, sans cet oléoduc, le gouvernement ne saurait garantir que le marché canadien du pétrole sera suffisant pour permettre la mise en valeur des sables bitumineux et des autres sources canadiennes d'approvisionnement.

Le gouvernement fédéral prend toutes les mesures nécessaires pour que la construction de l'oléoduc soit entreprise aussitôt que possible. Le gouvernement a donné instruction à la Corporation commerciale canadienne de s'assurer si l'exécution du projet pourrait être accélérée de quelque façon en plaçant immédiatement ses commandes d'acier ou de conduits. Si le ministre rapporte que pareille démarche s'avérerait utile, le gouvernement ordonnera qu'elle soit faite sur-le-champ. L'acier ou les conduits ainsi commandés seraient revendus au prix coûtant à ceux qui entreprendraient la construction du pipe-line. Évidemment, aux termes de la loi, l'Office national de l'énergie doit, avant que les travaux soient entrepris, tenir des audiences et s'assurer que le trajet proposé, les dispositions financières et les tarifs projetés auront été déterminés au mieux de l'intérêt public, et que des indemnités satisfaisantes seront versées pour les droits de passage. Le gouvernement a demandé à l'Office de procéder avec toute la célérité compatible avec la loi.

Nous devons également, pour assurer notre autonomie, augmenter rapidement et dans de fortes proportions notre production de pétrole. En 1972, le Canada produisait 1,700,000 barils de pétrole brut par jour et en consommait 1,550,000. Nous exportons alors 950,000 barils et nous en importons 770,000. Nous étions, sur le plan comptable, autonomes. Nous continuerons à disposer durant un certain temps, mais non pour longtemps, de réserves conventionnelles suffisantes. Ces réserves, c'est-à-dire essentiellement les champs pétrolifères de l'Alberta, sont connues

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie

et on ne doit pas espérer y faire de découvertes importantes dans un avenir immédiat. On estime que le rendement de ces gisements commencera à décliner vers la fin de la présente décennie et qu'il ne suffira plus alors à la consommation prévue.

Donc, afin de pouvoir assurer son autonomie, le Canada doit entreprendre sans plus tarder la mise en valeur des gisements situés à la périphérie du pays, ainsi que de nouvelles sources d'énergie. Nous n'entendons pas interrompre nos exportations, ni réduire nos importations en provenance des fournisseurs sur qui nous pouvons compter, mais nous sommes fermement décidés à faire en sorte que le Canada soit en mesure, en cas de besoin, de ne pas dépendre des importations, vu les risques que comporterait une telle situation.

● (1610)

[Traduction]

Le Canada est riche en pétrole. Les sables bitumineux de l'Alberta à eux seuls contiennent, croit-on, plus de 500 milliards de barils de pétrole, c'est-à-dire autant ou même plus que les réserves actuelles au Moyen-Orient. La prospection pétrolière dans l'Arctique et au large des côtes de l'Atlantique donne de très grands espoirs. Toutefois, aucune de ces sources n'est prête à produire du pétrole en quantité suffisante pour répondre au défi des années 70 et au-delà. Dans le cas des sables bitumineux, il faut mettre au point des techniques qui n'existent pas encore pour pouvoir exploiter 85 p. 100 des sables qui sont enterrés profondément. L'exploitation des sables bitumineux et des autres ressources du pays demandera de gros efforts auxquels tous les Canadiens devront directement ou indirectement participer.

Une caractéristique commune au pétrole du Grand Nord et des autres sources de pétrole inhabituelles comme les sables bitumineux, c'est qu'elles sont plus coûteuses à exploiter que les puits du sud du Canada. Souvent on ne tient pas compte de ce fait simple et irréfutable car c'est une vérité désagréable. Cela veut dire que l'époque où les Canadiens avaient de l'énergie en abondance et à bon marché touche à sa fin. Cela veut dire que le coût de production du pétrole domestique devra augmenter avant longtemps. Cela veut dire que les Canadiens doivent se préparer à payer tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre, ces frais supplémentaires ou sinon à se passer de pétrole. Si l'on ignore ces faits et si l'on élabore des politiques d'avenir sans en tenir compte, on s'expose inévitablement, à long terme, à une pénurie encore plus grave et à des hausses de prix encore plus prononcées que celles que connaissent actuellement les Canadiens dans les provinces de l'Est. Bref, nous devons permettre au prix du pétrole brut canadien d'augmenter suffisamment pour permettre l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta et des autres ressources canadiennes, mais pas plus.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et cela veut dire de combien?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain si l'opposition veut que nous décidions cela unilatéralement, ou que nous consultions l'Alberta à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous ne nous consulteriez pas, de toute façon.